

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

\*\*\* \*\*

# AVIS

1<sup>ère</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2023

-----

**Mardi 28 mars 2023- Hôtel de Région**

**Présenté par**  
**Monsieur Félix LUREL**  
*Président*

*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

# LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu la saisine du conseil régional en date du 14 mars 2023, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT/SA-AL/CR23- 01 portant sur :

## Ordre du jour :

- 1.Présentation du rapport annuel de développement durable 2022.
- 2.Débat d'orientations budgétaires pour 2023

-----

Etaient présents :

**Mmes** : Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Gilberte FRENAY, Hélène NARAYANIN, Marie-Claude PERNELLE, Lucette VAIRAC.

**MM** : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Claude KIAVUE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINCILY, Alain SOREZE.

Excusés : Joëlle BARTEBIN, Gustave BYRAM, Aminata ELUTHER, Jean-Jacques JEREMIE

*Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.*

\*\*\*

***Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 22 mars 2023 a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.***

**Conformément à la saisine de Monsieur le Président du Conseil régional, notre avis portera sur 2 points de l'ordre du jour de la présente assemblée plénière**

**1.Présentation du rapport annuel de développement durable 2022.**

**2.Débat d'orientations budgétaires pour 2023**

---

**1.Présentation du rapport annuel de développement durable 2022.**

Le CCEE félicite la collectivité régionale pour la qualité de présentation du document. Celui-ci permet d'évaluer les préoccupations de la Région, au regard du développement durable, dans les politiques publiques qu'elle définit et met en œuvre.

Certains éléments ont cependant attiré notre attention :

- Concernant l'Aide Régionale de Solidarité à l'Amélioration de l'Habitat (ARSAH), la Région souhaite étendre le dispositif à un public plus large, ce qui est honorable. Toutefois, le rapport précise aussi que 5000 dossiers restent à ce jour en attente d'instruction. Il semble, dès lors, souhaitable que la collectivité mette les moyens nécessaires au traitement de ce stock en souffrance.

- Au sujet de l'éclairage public, la Région a d'ores et déjà entamé des démarches en faveur d'une consommation plus raisonnée de l'énergie. Il reste cependant que la pollution lumineuse constitue une menace pour la préservation de la biodiversité. En effet, la lumière artificielle exerce un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur la faune nocturne, ce qui impacte les populations et la répartition des espèces. L'éclairage artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certains animaux et fragmenter les habitats naturels. Il apparaît donc indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne - dénommé « Trame noire ». Au même titre que les trames vertes et bleues, le renforcement de la trame noire ou « Bleu nuit » appelle une mobilisation accrue des pouvoirs publics mais aussi des particuliers - dans le respect de la réglementation en vigueur - pour une généralisation d'un éclairage plus raisonné, respectueux des écosystèmes.

- En matière de sport, le CCEE remarque que le rapport annuel de développement durable présente de grands travaux de construction en cours (en intégrant « l'hippodrome » dans ce secteur sportif).

Le CCEE déplore que la Région n'ait pas suffisamment répondu aux attentes et demandes post-Covid et intégré la transition écologique, pour rénover un plus grand nombre d'installations sportives, avec une priorité de soutien financier aux rénovations sanitaires et énergétiques.

Il souhaiterait un meilleur accompagnement financier pour rénover l'éclairage des structures sportives, mettre aux normes les vestiaires, encourager la fabrication de terrains synthétiques écologiques, poursuivre le développement de l'énergie solaire, favoriser la mise en

place de système de récupération d'eau de pluie ou le recyclage des eaux pour les installations sportives (scolaires, municipales ou régionales).

Quant à l'usage des fonds européens, le CCEE attacherait du prix à ce que les informations portées au rapport précisent le niveau de consommation réel de ces fonds, au lieu du volume de programmation.

Enfin, le CCEE se réjouit de la montée en charge de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe. Il confirme son engagement à ses côtés, dans la mise en œuvre de la feuille de route dressée pour la période 2022-2025.

## **2.Débat d'orientations budgétaires pour 2023**

### **Dans le domaine de la culture**

Le conseil note avec grand intérêt et partage pleinement l'ambition régionale pour la culture, telle qu'elle est exprimée dans les présentes orientations budgétaires.

Elle approuve les 4 axes stratégiques présentés. A savoir :

- 1 Structurer et professionnaliser les filières de la culture de manière à assurer une production de biens culturels de qualité
- 2 Privilégier l'économie écosystémique pour les opérateurs culturels souvent fragiles, dans une recherche d'équilibre entre financements publics et privés.
- 3 Former et renouveler les générations de créateurs ainsi que l'ingénierie dans les différentes filières culturelles et soutenir l'employabilité des salariés du spectacle vivant et des autres secteurs culturels ;
- 4 Informer, diffuser, faire partager la production culturelle à tous les publics, notamment ceux qui sont empêchés et éloignés.

Quant aux objectifs opérationnels, le CCEE ne peut que saluer cette intention affichée de professionnaliser la filière culturelle, de soutenir ce secteur d'activités, de promouvoir la coopération locale en ce sens et d'accroître la démocratisation de la culture, à travers l'archipel.

Plus singulièrement, le Conseil soutient fortement la démarche de la Région pour la promotion de l'emploi des salariés du spectacle. Il souligne qu'outre les artistes, il est nécessaire de professionnaliser les administratifs liés à l'action culturelle, les encadrants, mais aussi les techniciens son et lumière, notamment.

Quant au partenariat noué avec le Conseil national de la musique, le CCEE encourage la Région à renforcer le potentiel de la Guadeloupe à recevoir et diffuser des spectacles de qualité, d'une part en permettant le développement du réseau de salles existant, et d'autre

part, en garantissant des investissements relatifs aux équipements techniques des salles de proximité, afin de les mettre à niveau.

Ces actions permettront d'offrir, une sécurité accrue et une amélioration des conditions de diffusion. Ainsi, l'« expérience spectateur » visée dans le document des OB pourra aussi concerner les scolaires, les publics les plus excentrés – y compris ceux dits « empêchés ».

S'agissant de l'enseignement artistique, le conseil salue la volonté de la Région « d'aboutir à des décisions concrètes ». C'est pourquoi il accueille avec satisfaction le projet de la collectivité régionale de promouvoir la création d'un conservatoire à rayonnement régional dédié aux Arts-Vivants.

C'est la raison pour laquelle le CCEE invite la Région à soutenir l'initiative de Cap Excellence, qui constitue un projet de préfiguration concrète (et déjà avancé) d'une telle structure.

Liant le ministère de la culture, le lycée Carnot et le conservatoire d'Aubervilliers, le projet du Centre Sonis constitue une première réponse au besoin criant d'un enseignement artistique en rapport avec le dynamisme exceptionnel de la création artistique issue du territoire guadeloupéen.

Doté d'un corps professoral de qualité (dont 21 professeurs diplômés et 3 en cursus de certification), le Centre Sonis permet à la filière S2TMD du lycée Carnot de dispenser son enseignement artistique, conformément aux exigences portées par la réforme de l'Education nationale.

Cette articulation génère, d'ores et déjà, des résultats encourageants : 100% de réussite au bac TMD du lycée Carnot, une vingtaine d'élèves primés au niveau national, notamment.

Au-delà de l'aspect purement pédagogique, ce conservatoire serait le lieu idéal pour doter la Guadeloupe d'un pôle de recherche et d'écriture de nos œuvres musicales majeures pour, d'une part, les protéger et d'autre part, en faire des outils pédagogiques.

Par ailleurs, le CCEE attire l'attention sur la nécessité d'un maillage du territoire, à partir des écoles publiques et privées existantes, - ce qui permettrait le rayonnement de ce conservatoire à travers l'archipel.

La démocratisation de l'accès à la culture passe en effet par le soutien durable des structures de proximité.

Le PRAS, par la démultiplication des compétences pédagogiques qu'il permet, participe également de cette démarche de démocratisation de la culture, pour peu que le budget accordé à son fonctionnement soit en rapport avec les ambitions affichées par la collectivité régionale.

**Le CCEE se félicite de la qualité du Carnaval 2023**, qui de l'avis de beaucoup a été de très bonne qualité. Grâce à cet évènement, de nombreux Guadeloupéens, ont pu retrouver le moral après deux années de crise sanitaire. Cet évènement culturel majeur, a montré encore une fois son rôle fédérateur. Le CCEE souhaite que le Conseil Régional puisse être

à l'écoute des « carnavaliers », et aider les organisateurs à professionnaliser encore plus cette manifestation culturelle.

**S'agissant de l'accompagnement de nos artistes à l'export**, le CCEE souhaite que la collectivité contribue à l'identification et à l'accompagnement des artistes du spectacle vivant à l'export. Il est disposé à apporter sa contribution à ce titre.

### ***Quant au soutien au secteur du cinéma***

Le CCEE regrette que le conventionnement unique du multiplexe pour la valorisation du cinéma régional ne soit pas conforme à la spécificité inédite et remarquable de la Guadeloupe, parmi les outre-mer.

Toutes les régions françaises arrivent à développer un tissu de réseau de salles de proximité. La Guadeloupe - avec des associations actives comme Ciné Woulé et l'APCAG et de nombreux festivals délocalisés sur l'ensemble des communes (Terra festival, Femi, Nouveaux regards, Monde en vue, festival de films de mémoire, le mois du film documentaire etc.) - offre un maillage excellent pour porter le cinéma local. Mais faute de conventionnement pluriannuel, ces acteurs s'essouffent.

Le CCEE plaide pour un élargissement de cette contractualisation aux acteurs locaux. Du reste, s'agissant de la démocratisation de la culture, le conseil observe que le multiplexe ne semble pas compenser la subvention reçue par une baisse de ses tarifs.

Comme le spectacle vivant, le cinéma local devrait éviter de converger vers un centre unique mais profiter à l'ensemble des citoyens. La proximité garantit l'éducation artistique, l'accès à tous, la continuité d'activités permanentes, moins coûteuses en transport et en accès pour les guadeloupéens.

### ***Pour ce qui est de l'objectif de « consolider les opérateurs de la filière cinéma audiovisuel dans l'innovation et l'expérimentation » :***

Nous félicitons l'initiative d'achat du Rex par le Conseil régional mais certaines précisions devraient lever les doutes qui prêtent à confusion.

Le projet de pôle régional de cinéma devrait préciser sa vocation réelle. Le CCEE s'interroge, en effet, sur la capacité d'accueil de l'ensemble des activités prévues au sein du futur pôle d'excellence cinéma et audiovisuel, sur un site tel que celui du Rex. En effet, un studio de production, par exemple, exige de grands espaces avec des plateaux géants.

Le type de statut choisi questionne également : s'agira-t-il d'une régie directe, ou autonome, d'une association, d'une agence, d'un établissement public ou de tiers lieux professionnels ? Ce choix n'est pas neutre, en ce qu'il déterminera le type de partenariat à engager avec le collectif de professionnels, collaborateurs ou non du projet.

Le CCEE se réjouit de la nomination prochaine d'un nouveau responsable de bureau d'accueil des tournages.

Le CCEE se félicite de l'organisation d'un salon du livre, qui fut un évènement majeur et un temps fort qui manque aujourd'hui cruellement à nos écrivains et éditeurs.

### **Dans le domaine du sport**

La Région Guadeloupe préside la conférence régionale du sport, ce qui pourrait être une opportunité de rechercher davantage de synergie avec l'État et les autres collectivités qui financent le sport. Les acteurs du mouvement sportif ont du mal à se retrouver dans des dispositifs financiers trop complexes et souvent non complémentaires. Il peut y avoir une satisfaction individuelle pour certains mais c'est au détriment d'une vision commune et ambitieuse pour le territoire.

Les propositions du CCEE ont pour objectif de faire des choix budgétaires en 2023 qui projettent le sport guadeloupéen vers la nouvelle olympiade et les Jeux de 2028.

- a) Le CCEE souhaiterait que la collectivité régionale, après la réalisation du diagnostic sportif territorial élaboré sous l'égide de la Conférence Régionale du Sport et sur la base des dispositions réglementaires relatives à l'évaluation des politiques publiques, saisisse la Chambre Régionale des Comptes pour évaluer la politique sportive régionale et son financement depuis 2012.
  
- b) Trop de champions guadeloupéens sont davantage accompagnés, dans leur parcours sportif ou leur réinsertion, par d'autres collectivités. C'est pour cela que le CCEE suggère à la Région d'une part, de mettre en place des conventions d'objectifs olympiques pour les « Espoirs » et d'autre part, de proposer des offres d'emplois, pour que la Guadeloupe bénéficie de l'expertise de ses anciens champions. (ex : Greg Baugé )
  
- c) Le Conseil plaide pour une stratégie « Sport et espace public » avec une double intervention dans sa mise en œuvre opérationnelle :
  - un soutien financier aux porteurs de projets
  - la réalisation, en maîtrise d'ouvrage, d'équipements sportifs de proximité sur le foncier régional ou départemental.A ce titre, dans une logique d'efficacité et de cohérence de l'intervention publique, le CCEE propose que la Région, avec le concours de l'Agence Nationale du Sport et du Département, élabore une convention de cofinancement d'équipements sportifs.

En outre, le CCEE s'interroge sur le fait que ces orientations budgétaires ne fassent à aucun moment, état de l'accueil de la Flamme Olympique en Guadeloupe.

Cette image forte de l'olympisme est pourtant le parfait symbole d'une manifestation à la fois sportive et culturelle.

Enfin, avec des moyens mutualisés, le territoire gagnerait à développer davantage le volet « tourisme sportif » dans ses stratégies d'économie verte et d'économie bleue.

### **En matière d'environnement,**

Le CCEE constate la place transversale qu'occupe le développement durable dans ces orientations budgétaires.

Cela se manifeste notamment, par le soutien du tourisme durable, l'aide au développement de la voiture électrique par le déploiement de bornes de recharge, la promotion des énergies renouvelables et plus généralement par des actions de sensibilisation à un mode de consommation énergétique plus raisonné.

Le CCEE salue les efforts de la collectivité pour exercer valablement sa mission d'autorité de gestion de fonds européens. Le Conseil est convaincu de la volonté de la Région de doter la société guadeloupéenne de tous les moyens financiers utiles au développement économique et à la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, les témoignages d'usagers renvoient une certaine opacité et des lenteurs administratives incompréhensibles lors de l'instruction de dossiers pourtant correctement élaborés. Cette situation pénalise en particulier les petits porteurs de projets, qui ne bénéficient pas d'un appui bancaire indéfini.

Il serait donc souhaitable qu'un effort supplémentaire soit consenti en direction de ces publics.

Je vous remercie.

**Basse-Terre, le 27 mars 2023**



**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
FÉLIX LUREL**